

Entretien avec **Nicolas Sarkozy**, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire

« Le maire sera le patron de la prévention de la délinquance »



Entretien de Nicolas Sarkozy, le 14 novembre au ministère de l'Intérieur, avec Alain Piffaretti, rédacteur en chef, Philippe Pottier-Sperry, rédacteur en chef adjoint, et Hervé Jouanneau, journaliste.

- A la veille du Congrès des maires, le ministre de l'Intérieur accorde un entretien exclusif à « La Gazette ».
- Nicolas Sarkozy évoque la crise actuelle dans les banlieues et l'avenir des services publics.

Trois semaines après le début des violences urbaines et alors que s'ouvre le Congrès des maires, quel message allez-vous délivrer aux élus locaux ? Les maires confrontés à cette explosion de violences urbaines sans précédent se sont comportés dans cette épreuve avec un courage, une dignité et un sens des responsabilités que je veux saluer. Ils ont fait honneur à la République et au mandat que leurs concitoyens leur ont confié. Au-delà des étiquettes partisans, ils savent mieux que quiconque qu'il est vain de vouloir opposer la prévention et la répression. Aucune politique efficace de prévention n'est possible dans la durée si, dans le même temps, les manquements à la règle ne sont pas sanctionnés avec fermeté. De même que les acquis d'une politique représ-

sive ont besoin d'être confortés par des actions probantes d'éducation à la citoyenneté. Si les politiques publiques de prévention n'ont jamais bien marché dans notre pays, c'est qu'il n'y a jamais eu de patron pour coordonner les dispositifs locaux. Or, les maires sont, de toute évidence, les seuls à pouvoir assumer ce rôle. C'est pourquoi je présenterai, avant la fin novembre, un plan national de prévention de la délinquance.

Quelles dispositions contiendra ce plan national de prévention ?

Ce plan consacrera le rôle central du maire dans l'animation et le pilotage des interventions incombant aux différents acteurs de terrain. Qui, mieux que lui, dispose de la légitimité et de la connaissance nécessaires pour identifier les problèmes et apporter les réponses les plus adaptées aux circonstances locales ? Cela devra se faire en relation étroite avec les services de l'Etat, en particulier le préfet. Nous avons vu, ces dernières semaines, l'importance de cette collaboration.

Ce plan comportera des dispositions législatives ou réglementaires, mais pas seulement. Aujourd'hui, les politiques de prévention sont principalement conduites par les départements, alors que tout le monde s'accorde à dire que le maire est le

mieux placé pour le faire. Il me semble donc nécessaire de mieux articuler les compétences et les moyens respectifs des départements et des maires dans le domaine de la prévention. Je veux également développer les internats de réussite scolaire dans les villes, ainsi que les études du soir surveillées dans les écoles et les collèges.

Quelles sont vos intentions en matière de prévention précoce ?

Il faut mieux prévenir les troubles du comportement des plus jeunes, comme l'ont mis en évidence plusieurs pédopsychiatres et une étude récente de l'Inserm, en coordonnant les interventions auprès des enfants dès la maternelle et l'école primaire. Ce n'est pas quand un adolescent de 15 ans est devenu un délinquant multirécidiviste qu'il faut commencer à se préoccuper de son cas. Il faut donc agir le plus tôt possible, en direction des enfants, mais aussi des parents, qu'il faut aider à exercer leurs responsabilités avant qu'ils ne soient totalement dépassés.

Quel doit être le rôle du maire dans la lutte contre l'absentéisme scolaire ?

Il faut permettre au maire de remplir ses obligations légales, en lui donnant la possibilité de centraliser toutes les informations disponibles concernant l'assiduité scolaire des enfants de sa commune. Cela passe par le croisement des informations sur l'inscription des enfants dans les écoles primaires et maternelles, leur assiduité effective, et sur les prestations versées aux familles. Cette possibilité de recouper les informations devra permettre de convoquer les parents et, au be-

« Les fonctionnaires non employés à plein temps pourraient cumuler des responsabilités au sein d'une autre administration. »



PHOTOS J. BER POUR LA GAZETTE

soin, de les alerter sur leur responsabilité tant civile que pénale. Cela permettra aussi de leur proposer une aide, voire de mettre en place une tutelle administrative sur les prestations familiales, avec un éducateur ou une assistante sociale désignée par la Caisse d'allocations familiales.



« Je présenterai un plan national de prévention de la délinquance qui consacrera le rôle central du maire. »

Ne craignez-vous pas de heurter les travailleurs sociaux, très attachés au secret professionnel ?

La question du secret professionnel doit être traitée de façon dépassionnée. Je constate que le cloisonnement des services administratifs et sociaux a eu, parfois, des conséquences désastreuses. Bon nombre d'enfants passent à travers les mailles du filet, parce que les professionnels travaillent chacun de leur côté. Et je parle aussi bien de l'enfance en danger que de l'enfance délinquante. Quand la santé des enfants est en cause, les acteurs concernés doivent avoir pour obligation de mutualiser leurs informations. De nombreuses villes, Orléans, Strasbourg, Mulhouse ou Corbeil-Essonnes, ont expérimenté ce partage d'informations pour gagner en efficacité. L'importance de l'enjeu mérite mieux que des querelles de chapelle, et le secret professionnel ne doit pas servir d'alibi à des réflexes corporatistes qui obèrent l'efficacité des actions menées. L'intérêt de l'enfant doit primer toute autre considération. Voilà la première des obligations déontologiques.

Faut-il rétablir la police de proximité, que vous avez supprimée en 2002, comme le demandent certains élus locaux ?

Je n'ai rien supprimé du tout. Je me suis efforcé de rééquilibrer un dispositif hémiplegique, en reconstituant des capacités d'investigation et d'interpellation qui avaient été dangereusement diminuées. La forte progression de la délinquance, entre 1997 et 2002, montre les conséquences désastreuses de ce déséquilibre. J'ai aussi veillé à remettre des effectifs sur la voie publique en rationalisant des implantations immobilières qui ont été multipliées à l'excès. Par ailleurs, en affectant des compagnies républicaines de sécurité dans les banlieues sensibles et en adaptant leurs modes d'intervention à cet environnement spécifique, je fais de la police de proximité.

Avec quelles missions ?

La police doit faire son travail, qui est de prévenir les troubles à l'ordre public et d'interpeller les délinquants, non de faire de la médiation sociale. La police de proximité, telle que l'ont conçue mes prédéces-

CHIFFRES CLÉS

- 300 communes environ ont été le théâtre de violences urbaines, depuis le 27 octobre. Les banlieues du nord-est de Paris, d'Evreux, de Saint-Etienne, de Toulouse, de Lille et de Lyon ont été les plus affectées.
- 11 200 policiers et gendarmes ont été déployés sur l'ensemble du territoire.
- 3 000 personnes environ ont été interpellées (dont presque 600 écrouées).
- 250 millions d'euros, c'est le montant du coût des dégâts pour les seuls assureurs territoriaux, selon la SMACL, mutuelle d'assurances des collectivités locales.

seurs, a consisté à mettre en place des agents aux heures où les voyous étaient chez eux. Moi, je veux des policiers sur le terrain, quand les voyous sont dehors, en fin d'après-midi, en soirée et pendant la nuit. Par ailleurs, les CRS resteront dans les banlieues sensibles autant de temps qu'il le faudra. Il s'agit d'une décision stratégique, qui vise à ne plus tolérer l'impunité qu'on a laissé s'installer dans un certain nombre de quartiers.

« Les préfets doivent avoir autorité sur l'ensemble des services de l'Etat »

■ ■ ■ Les policiers municipaux se sont fortement mobilisés. Faut-il augmenter leurs compétences ?

Ils ont joué un rôle incontestablement positif pour la sécurité des Français, en complémentarité de la police nationale. Concernant leurs compétences, la loi sur la sécurité intérieure de mars 2003 [loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, ndlr] a répondu à un certain nombre d'attentes. J'ai également beaucoup fait pour leur armement, leur équipement et leur statut. Nous avons atteint, aujourd'hui, un bon équilibre, sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir. En revanche, je suis favorable à la création d'une catégorie A au sein de la police municipale. C'est une nécessité pour renforcer leur encadrement et leur permettre de bénéficier de l'apport d'anciens policiers nationaux. Ce sera l'aboutissement du processus de professionnalisation des polices municipales, dont les effectifs ont triplé en vingt ans.

La crise des banlieues a relancé le débat entre villes riches et pauvres. Quelle est votre position ?

S'agissant des ressources des collectivités, je suis très attaché à un équilibre entre responsabilité et solidarité. D'une part, au moment où l'on parle de la réforme de la taxe professionnelle, je reste très attaché au lien entre une collectivité et les entreprises qu'elle accueille. D'autre part, j'apporte tout mon soutien aux mécanismes de péréquation existants. Il faut les consolider ; il est normal que les collectivités qui disposent de recettes fiscales importantes participent à ces mécanismes de solidarité. Mais il faut surtout permettre aux villes pauvres d'accueillir des



activités économiques dont le dynamisme suscitera de nouvelles richesses. C'est bien de partager les richesses. C'est encore mieux de les avoir créées avant, en favorisant la croissance sur l'ensemble du territoire. C'est pour cette raison que j'ai lancé la politique des pôles de compétitivité.



« Il faut mieux articuler les compétences et les moyens respectifs des départements et des maires, pour la prévention. »

Les entrepreneurs ne vont-ils pas rechigner à s'installer dans des villes difficiles ?

Je ne le pense pas, mais cela dépendra aussi de notre capacité à garantir, à l'avenir, la sécurité des biens et des personnes dans ces quartiers. C'est crucial, car la crise récente montre qu'il faut absolument créer des emplois dans ces communes pauvres. Je crois, cependant, que le prix du foncier dans les grandes villes, conjugué à la pénurie dans l'immobilier, peut offrir à ces communes de périphérie une chance de se développer, en attirant des entreprises qui se trouvent aujourd'hui à l'étroit en centre-ville. On l'observe déjà, depuis plusieurs années, en Seine-Saint-Denis, où se créent autant d'activités et d'emplois que dans les Hauts-de-Seine.

Loin des clichés, il existe également dans nos banlieues un esprit d'entreprise qui ne demande qu'à s'épanouir et à créer des emplois. J'ai rencontré beaucoup de ces jeunes entrepreneurs, lors de mes déplacements dans les quartiers. A nous de leur mettre le pied à l'étrier, en permettant, au passage, à ces jeu-

nes gens de s'imposer comme des modèles positifs d'intégration.

Parmi les mesures annoncées en faveur des banlieues, figure la création de « préfets à l'égalité des chances ». N'est-ce pas une autre façon d'évoquer la discrimination positive qui vous est chère ?

Sur la discrimination positive à la française que je défends, beaucoup de commentaires et beaucoup de caricatures ont été faits. Mon point de départ, c'est que notre idéal républicain est vide de sens, s'il ne vise pas à offrir à chacun une véritable égalité des chances. C'est se voiler la face que de penser que l'égalité des chances est une réalité dans notre pays et qu'il suffit de l'invoquer pour qu'elle soit. Dans notre pays, et non seulement dans les banlieues, certains de nos concitoyens cumulent les handicaps.

La discrimination positive, c'est un moyen de parvenir à une véritable égalité des chances. Cela ne passe pas du tout par des quotas ethniques. Je suis profondément hostile à l'esprit « communautariste » d'une telle proposition. Je propose

de concentrer les moyens sur les territoires qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, le ministère prendra en charge, dès 2006, la préparation aux concours de commissaires et d'officiers de police de jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés. Nous envisageons aussi, avec le CNFPT, de conduire plusieurs expérimentations de ce type au sein de la fonction publique territoriale.

Dans un rapport, présenté au Congrès des maires, la Cour des comptes souligne certaines « dérives » de l'intercommunalité. Cela doit-il la remettre en question ?

Les intercommunalités sont nécessaires, sans doute davantage dans certains départements, notamment en Ile-de-France. L'effet incitatif du levier fiscal et des dotations majorées a conduit parfois à des effets d'aubaine qui ne correspondaient pas vraiment à la définition d'un projet. Il faut donc travailler à une définition plus consistante de l'intérêt communautaire. C'est le sens de la réflexion engagée par Brice Hortefeux, depuis plusieurs mois. Et rappelez-vous le débat sur



« En affectant des CRS dans les banlieues sensibles et en adaptant leurs modes d'intervention, je fais de la police de proximité. »

les lois de décentralisation, en 2004. Certains pensaient que les départements, coincés entre les régions et les intercommunalités, avaient vocation à disparaître. Finalement, ce sont bien les départements qui ont fait l'objet du plus grand nombre de transferts de compétences. La réalité est que les départements sont devenus des partenaires indispensables de la décentralisation.

Autre chantier en cours : la réforme de l'Etat...

Il faut se méfier des termes génériques auxquels personne ne comprend plus rien. La réforme de l'Etat, c'est un chantier très important. Nous devons passer des propos incantatoires à des actions plus ambitieuses, débouchant sur des résultats concrets. L'enjeu, c'est la maîtrise des dépenses publiques, en particulier les dépenses de personnel. Est-il normal qu'en vingt ans les effectifs de la fonction publique d'Etat aient progressé de 15%, en dépit des nombreux transferts de compétences aux collectivités locales, qui, elles, augmentaient les leurs de près de 40%. Nous devons aussi créer les conditions d'une plus grande cohérence dans la conduite des politiques publiques. L'essentiel, c'est que les préfets puissent disposer de marges de manœuvre et avoir autorité sur l'ensemble des services de l'Etat. C'est ce que demandent les collectivités.

L'avenir des services publics pré-occupe fortement les élus locaux. Quels sont vos projets ?

Je veux tout d'abord réaffirmer ma volonté de ne pas engager de schéma national de réorganisation des services publics. Ces schémas suscitent la méfiance et, souvent, ne correspondent pas à la réalité. C'est pourquoi j'ai demandé aux préfets de mener une concertation approfondie pour bâtir, dans chaque bassin de vie, un projet à partir des besoins de la population. Toutes les

administrations, y compris les services des collectivités locales, et les entreprises publiques sont concernées. Cette démarche engage également la médecine ambulatoire, les commerces de proximité et les services bancaires. Du point de vue de l'utilisateur, on ne peut pas isoler la poste ou l'hôpital de l'école ou de la SNCF. En outre, nous avons décidé jusqu'à la fin de l'année un moratoire sur la fermeture des services publics, le temps nécessaire pour créer les conditions de la confiance. Il faut faire preuve d'imagination et changer nos habitudes. Je souhaite que les fonctionnaires de l'Etat ou de la territoriale puissent avoir la possibilité de travailler sous l'autorité d'un autre employeur, si la situation l'exige.

Pourriez-vous nous donner quelques exemples ?

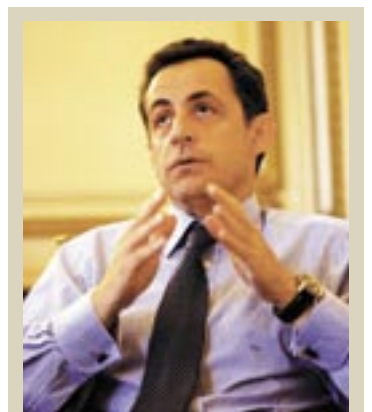
Les fonctionnaires qui ne seraient pas employés à plein temps par leur administration pourraient cumuler d'autres responsabilités au sein d'une autre administration. Dans mon esprit, on pourrait être, à la fois, secrétaire de mairie, receveur des impôts ou instituteur, agent municipal et agent d'une direction départementale de l'équipement... Prenez l'exemple, remarquable, de La Poste. Dans un certain nombre de communes rurales, les commerçants exercent les fonctions de receveurs de bureau de poste.

Pour stimuler la mutualisation des moyens et la polyvalence, je compte lancer des « relais services publics » dans les communes rurales. Ce sera un label qui garantira la qualité des services rendus à l'utilisateur, à travers l'engagement, au niveau national, des réseaux partenaires. Il faut non seulement bouleverser les méthodes, décloisonner les statuts, mais également traiter les services publics dans leur ensemble, service public et services aux publics. Bien sûr, il ne faut pas oublier les services dont les élus ont besoin

pour assumer leurs responsabilités dans les meilleures conditions.

En quoi cela répondrait-il aux attentes des élus ruraux ?

L'efficacité du service public ne se mesure pas à la proximité géographique. Si l'on ferme une école dans un village, j'ai la conviction que les Français accepteraient sans difficulté de faire quelques kilomètres de plus, si cela permet d'accroître les



« On pourrait être, à la fois, secrétaire de mairie et receveur des impôts ou instituteur. »

chances de réussite scolaire de leurs enfants, par exemple en développant des formules d'école ouverte jusqu'à 18 heures, et non 16 heures, avec une étude du soir surveillée. Je crois également nécessaire de décloisonner les sphères publique et privée. Là où l'on ferme un hôpital, par manque de fréquentation, pourquoi ne pas installer un cabinet privé, qui remplirait les mêmes fonctions ? Ce cabinet pourrait rendre la majeure partie des services attendus d'un hôpital de proximité, dès lors que ce dernier n'a pas les moyens d'assurer un service d'urgences. Je propose donc une tout autre approche de l'organisation des services publics.

Propos recueillis par Alain Piffaretti, Philippe Pottier-Sperry et Hervé Jouanneau